



Filière de recyclage des articles de sport, loisirs et cycles : l'éco-organisme Ecologic lance son plan réemploi et signe un premier accord-cadre avec le réseau associatif L'Heureux Cyclage

Les fonds pour le réemploi prévus par la loi AGEC et renforcés par la loi Climat visent à allonger la durée de vie des produits – et éviter qu'ils ne deviennent des déchets. Ce nouveau dispositif, financé par les metteurs sur le marché et piloté par les éco-organismes, apporte un soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui œuvrent pour engager les citoyens dans la transition écologique au travers d'activités à fort impact environnemental, social et sociétal.

Premier accord-cadre avec l'ESS pour le réemploi solidaire, en présence de Madame la secrétaire d'État

Dans cette perspective, Ecologic, éco-organisme agréé par l'Etat, et le Réseau solidaire L'Heureux Cyclage ont signé un accord-cadre pour développer le réemploi des articles de sport et de loisirs et plus particulièrement les cycles, qui intervient dans un contexte de bouleversement des modes de mobilité et un engouement croissant pour le vélo.

Cet accord a été signé en présence de Madame Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat à l'Écologie lors d'une visite ministérielle en septembre chez la ressourcerie étudiante Etu'Recup, au sein du campus d'universitaire de Bordeaux.

Ecologic a rappelé en présence de Madame la ministre les ambitions de la nouvelle filière de prévention et de recyclage des articles de sport, loisirs et cycles qu'il met en place depuis le début de l'année.

Ecologic a présenté plus particulièrement les contours de son plan national pour le réemploi qui s'appuie sur le financement et l'action des producteurs et des distributeurs et bien évidemment sur l'action des acteurs de l'économie sociale et solidaire comme L'Heureux Cyclage, qui donnent une nouvelle vie aux objets.

Les enjeux de la filière des articles de sport et de loisirs : transition écologique, sport, santé et mobilité

Sur cette nouvelle filière, les objectifs sont ambitieux et visent :

- Dès 2022 :

- 1 000 points de collecte ouverts sur tout le territoire national, avec le concours des structures de pratiques sportives, des distributeurs, des acteurs de l'ESS et des collectivités ;
- A l'horizon 2027, à la fin de la première période d'agrément d'Ecologic :
 - 55 000 tonnes de produits collectées,
 - dont 13 000 tonnes devront être réemployées ;
 - Un fonds réemploi de 4,7 millions d'euros.
 - Un fonds réparation de 35 millions d'euros

À propos d'Ecologic

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour piloter trois filières nationales de prévention et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie : celle des équipements électriques et électroniques (EEE), celle des articles de sport et de loisirs (ASL) et celle des articles de bricolage et de jardin pour la partie des équipements thermiques (ABJ Th).

Il contribue depuis 2006 au développement en France d'une économie circulaire fondée sur des activités de d'information et de sensibilisation, de réparation, de réemploi, de collecte et de traitement des produits et des déchets, en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués : producteurs et fabricants, distributeurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, associations, consommateurs, médias...).

À propos de L'Heureux Cyclage

L'Heureux Cyclage est le réseau national des ateliers vélo participatifs et solidaires. Ses 150 ateliers adhérents s'inscrivent dans une démarche de promotion active du vélo et du réemploi. Ils mènent une activité de collecte et de revalorisation qui permet à 400 tonnes de cycles d'être remises en circulation chaque année. Les ateliers sont également des espaces de vie sociale qui offrent à plus de 100 000 bénéficiaires un lieu permettant l'apprentissage de l'entretien et de la réparation de leur vélo.

Les actions du réseau s'inscrivent ainsi pleinement dans une démarche d'allongement de la durée de vie des cycles. Elles permettent une mobilité à vélo accessible au plus grand nombre tout en accompagnant les changements de comportement individuels vers une consommation éco-responsable.

Contact presse : L'agence RUP

Pascale Hayter – 06 83 55 97 91

pascale.hayter@lagencerup.fr